

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 10/2026
20 mars 2026

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du contrôle conjoint de Buen Camino (Baker Tilly Belgique) par Inflexion III et BTN Coöperatief U.A

Le 10 mars 2026, l’Autorité belge de la Concurrence (« Autorité ») a approuvé l’acquisition du contrôle conjoint de Buen Camino (Baker Tilly Belgique) par Inflexion III et BTN Coöperatief U.A.

La concentration a été notifiée le 4 mars 2026 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Inflexion III est un fonds d’investissement qui se concentre sur les participations minoritaires dans des entreprises à croissance rapide. BTN Coöperatief U.A. est une coopérative dont les membres sont associés de Baker Tilly Netherlands.

Baker Tilly Belgique est un cabinet d’expertise comptable et de conseil qui compte huit succursales en Belgique. L’entreprise est un membre indépendant du réseau Baker Tilly International. Baker Tilly Belgique est principalement active dans le domaine des services d’audit et de comptabilité. En outre, l’entreprise fournit également entre autres des services dans les domaines du conseil, du financement des entreprises, du conseil fiscal et des services juridiques.

Dans sa décision du 10 mars 2026, l’Autorité constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies, notamment en raison de la position limitée des parties sur le marché et du chevauchement limité de leurs activités. La concentration notifiée ne donne lieu à aucune opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site web : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).